



Condroz
Condroz

Havelange, le 01^e juillet 2021

OHEY - DÉVELOPPEMENT RURAL

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 29 juin 2021

PARTICIPANTS

Rosette KALLEN Echevine, Sabrina HOLODILINE, Adrien VOISIN, Mathilde LECHAT, Nicolas TRIOLET
Président de la CLDR, Olivier GONNE, Miguëlle LEBRUN, Jean DEMEURE, Anne KYMPERS, Jacqueline
MASSON.

Mélissa DEPRez : employée communale en charge du DR.

Florence LOUBRIS et Aurélien DETHIER, agents de développement à la FRW

EXCUSÉS

Christophe Gilon, Bourgmestre

François Debatty, Siobhan Sanderson

ABSENTS

Monique Georges, Nicolas Goffin, Delphine Graux, Didier Hellin, Benjamin Mahy, Marie-Thérèse
Meyfroidt, Arnaud Paulet, Kataryna Vantighem, Stephan Vis, Pierre Lhoas, Françoise Ansay, Jeanne De
Pauw, Charles De Quirini, Marie-Aude Goffin, Paul Guilmot, Robin Guns, Pierre Halleux, Caroline
Houart, Marie-France Latine, Yannic Lecomte, Vincent Leemans, Jacqueline Masson, Patrick Materne,
Clément Moyersoën, Jean-Pol Somville, Pol Vermeulen, Anne Wery

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'opération de développement rural (ODR) d'Ohey
sur le site : <http://www.developpementruralohey.info>

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 22 février 2021
2. Etat d'avancement des projets
3. Présentation du nouveau ROI.
4. Présentation de l'appel à projets « Biodiversité »
5. Divers

FRW

Introduction

La réunion débute vers 19h40.

Le président introduit la séance en annonçant la prise de fonction de Madame Rosette KALLEN en tant qu'échevine en charge du développement rural. Elle remplace à ce poste Madame Laurence GINDT qui a renoncé à son mandat pour des raisons professionnelles.

Le président tient à remercier Madame Laurence GINDT pour cette première moitié de mandat et le travail accompli au cours de ces années.

Déjà membre de la CLDR, la nouvelle échevine en connaît bien le fonctionnement. Elle est consciente que les enjeux sont importants et espère pouvoir initier une seconde Opération de Développement rural sur la commune. Si tel est le cas, les consultations et la participation active de l'ensemble des citoyens reprendront.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

L'ensemble des participants n'ayant pas reçu le PV, il est proposé de postposer ce point à la prochaine réunion de CLDR.

Le compte-rendu de la réunion du 22 février sera envoyé en même temps que celui conséquent à cette réunion.

Etat d'avancement des projets

Maison Céline PIERRE

Les dernières remarques et options ont été transmises à l'auteur. Ce dernier confirme travailler sur le projet définitif dans le courant du mois d'août.

La prochaine étape est la remise du dossier définitif à l'administration wallonne. La commune a bon espoir de le remettre pour le début du mois de septembre.

Les membres s'interrogent sur la prise en compte des remarques au niveau stabilité. La commune répond que des essais ont été effectués. Pour la partie ancien garage, les tests réalisés ont été mauvais ce qui pourrait conduire à une démolition partielle. C'est, pour cela, que le projet a été adapté et que des options ont été imaginées : soit il est possible de conserver l'ensemble du bâtiment, soit il faudra procéder à une suppression/reconstruction.

Le budget sera clairement impacté mais rien ne change par rapport au permis initial : logement des médecins, parements, etc.

Le compte-rendu de la réunion du 22 février revient in extenso sur la présentation réalisée par les architectes. Une captation de la présentation effectuée par l'auteur de projet lors de la dernière rencontre avec le SPW a également été réalisée et est disponible sur le lien : <https://vimeo.com/503417552/a3400cbbd5>

Cœur d'Evelette

La réception des travaux, pour la plaine de jeux, a eu lieu ce 29 juin 2021. L'ensemble des critères de sécurité sont respectés.

Le terrain de pétanque est encore à finaliser. Il ~~faudrait~~ ~~encore~~ reste encore quelques travaux mais la commune rencontre des soucis avec l'entrepreneur. On espère que les terrains devraient être utilisables pour le tournoi annuel d'Evelette.

Des barrières ont été placées pour que les enfants ne tombent pas au niveau de l'amphithéâtre, leur sécurité est assurée.

Question d'un membre : *Une caution n'est-elle pas payée par l'entrepreneur ?* Si et la commune pourrait y faire appel mais le projet est lié à la Salle ISBANETTE, ce qui complique les choses.

La commune explique que les frais ont déjà été calculés pour le chantier sur une année de retard. Les remarques suite à la réception provisoire devaient être levées sous quinzaine mais ça fait plus d'un an.

A propos de la gestion de la salle, la convention relue par le comité de gestion a été soumise à la commune. Elle doit encore être validée par le conseil communal.

Le problème, c'est que le comité de gestion prévoit déjà des locations pour le mois de juillet alors que la réception n'est pas définitive, que la convention n'est pas finalisée et que les soucis d'infiltration n'ont pas été réglés. L'administration prendra rapidement contact avec le comité afin de trouver une solution.

Vicigal

La commune a reçu le cahier des charges définitif de l'INASEP et se laisse jusqu'au 12 juillet pour analyser les plans. A cette date, le dossier sera soumis au Collège pour approbation.

Dans l'intervalle, la commune devrait recevoir les derniers permis d'urbanisme. Le premier a été accepté mais deux sont encore en attente.

Dès que le collège aura approuvé le cahier des charges réalisé par l'INASEP, le dossier sera envoyé au SPW en même temps que les autres communes.

La Région a demandé des compensations pour les suppressions de haies, ce qui représente plus de deux kilomètres. La commune a pris les devants et a pris des contacts avec les agriculteurs sur les tronçons qu'elle a identifiés et des accords verbaux ont été trouvés. Il reste à la commune de les concrétiser. Le cahier des charges prévoyant trois kilomètres de haies – donc plus que ce qui est demandé - a été avalisé par le collège ce 28/06.

Le dossier avance bien et les plus optimistes espèrent lancer les travaux en octobre 2021.

Réseau de chaleur

Bonne nouvelle : le marché a enfin été réattribué. La Commune espère qu'il n'y aura pas de recours au conseil d'Etat.

Fin août, le dossier sera envoyé pour avis aux services du développement rural puis au cabinet de la ministre. Dès réception du feu vert, les travaux pourront débuter. Normalement, ils devraient être lancés début 2022.

L'un des membres désire obtenir plus d'informations sur l'identité des sociétés. Malheureusement, à ce stade de la procédure, il n'est pas possible de communiquer à ce sujet.

Présentation du nouveau ROI

En introduction du point, la FRW rappelle que les membres ont pu prendre connaissance du nouveau ROI en amont de la réunion. Elle rappelle également qu'il s'agit d'une prise de connaissance avec d'éventuelles modifications très marginales.

Succinctement, la FRW aborde les modifications apportées par le nouveau Règlement d'ordre intérieur et propose qu'elle soit désignée comme rapporteur de l'ensemble des réunions.

Le nouveau ROI est adopté sans remarque et accord est donné pour désigner la FRW comme rapporteur et secrétaire de réunions. Il sera soumis au prochain conseil communal (en septembre) puis transmis à la ministre pour être entériné définitivement.

Présentation de l'Appel à projet « Biodiversité »

La FRW propose la diffusion de la vidéo : <https://vimeo.com/539129783/9e17266492>

La Fondation présente les 6 fiches telles qu'elles ont été avalisées lors de la réunion publique qui s'est tenue au mois de juin. Elles ont été soumises au service public de Wallonie via la plateforme ce 29 juin.

1. Participation à la semaine de l'arbre
2. Potager didactique
3. Placement de haies au lieu-dit « Le veilleur »
4. Sensibilisation de l'observatoire à blaireaux
5. Formation du personnel communal
6. Verdissement des cimetières (Goesnes)

La Commune précise que le compte-rendu de la réunion publique peut être envoyé à toute personne qui le désire.

En charge de l'appel à projets pour la commune, Sabrina HOLODILINE précise que le lieu dit le « veilleur » est un chantier participatif : le but est de planter en une seule journée. **Appel est fait aux participants !**

Les personnes intéressées seront prévenues un mois avant le lancement de l'opération.

Le lieu-dit le « pré au pont » situé à LIBOIS et son entretien.

Selon l'échevine en charge : c'est un agriculteur qui entretient l'espace. Il y a un endroit qui n'est pas fauché près de la mare. La commune entretient les ~~cerisiers~~ sentiers. Cette année, ça a déjà été fauché une première fois – en 2020, trois fois. Il y a quelques années, lors de la création de la mare, le lieu a été envahi de rumex. Suite à une fauche régulière, le rumex est beaucoup moins présent et de ce fait, les citoyens reprennent possession du terrain afin de jouer au volley, pique-niquer, ...

- *La commune a acheté le terrain car il faisait l'objet de spéculations foncières. Comme il semblait intéressant de conserver le paysage, des subventions régionales avaient été mobilisées pour le transformer en espace vert public. La fonction est toujours là. On constate quelques soucis dans l'entretien des chemins et dans le choix de leur entretien. Lors de la réunion communale, un chemin qui longeait la route pour aller vers Vyle-Tharoul avait été demandé, qu'en est-il ?*

La Commune explique que le choix de ne pas laisser le chemin le long de la route était guidé par la sécurité. Un chemin a donc été tracé au cœur du terrain. Les instructions du service travaux sont toujours bien celles-là mais il n'a été entretenu qu'une seule fois cette année¹.

- *Il devrait y avoir une séparation entre le trafic routier et le sentier. C'est pour cela que la haie a été créée. Normalement, cette haie doit être taillée en hauteur pour garder la vue sur la chapelle. Si on ne l'entretient pas, c'est dommage.*

La commune propose de demander aux services techniques de tailler la haie à une hauteur de 1.5m mais elle rappelle que cette dernière a été refournie récemment, il faudra attendre la belle saison.

- *Il était prévu initialement de planter trois fruitiers. Il y a en plus qui ont été plantés et cela entre en contradiction avec les plans initiaux. Qu'en est-il ?*

La personne en charge de la plantation a sans doute voulu bien faire. Les arbres surnuméraires seront déplantés.

- *Qu'en est-il du ruisseau qui alimente la mare ? Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de vérifier que personne ne travaille en amont (entre la source Saint-Hubert et le village).*

La situation est complexe entre les inondations et les rétentions d'eau. Quand il n'y a pas bcp d'eau, la mare est peu visible. On pourrait remblayer et agrandir la mare mais c'est encore compliqué. Mélissa Deprez va voir pour la retenue d'eau (la mare ne doit pas bouger).

- *Est-il possible de signaler à l'agriculteur de faire attention quand il traverse le chemin ? Normalement, il doit faire attention.*

La commune attirera l'attention de l'agriculteur concerné bien que l'intention ne soit pas de faire reposer l'ensemble du travail d'entretien sur ses épaules.

¹ Une copie de la carte des chemins présentée en séance est annexée au compte-rendu.

- *Dans le projet initial, il était question de gestion différenciée. Le comité d'accompagnement avait transmis à la commune le plan d'entretien. Il est proposé que la CLDR se positionne pour qu'un comité de gestion soit mis sur pied. Pour faire le lien avec le plan Biodiversité : il est possible de demander une subvention pour pâturage par animaux.*

La commune voulait laisser une zone « pauvre ». Si le but est de conserver un espace public, il faudra que des clôtures soient installées (mare à préserver, chemins, etc.).

Un groupe de travail (en dehors des amis de la chapelle et de l'ASBL) pourrait être mis sur pied mais il faut des forces vives. Il faut que les personnes puissent réellement s'investir sans faire retomber le poids sur la commune. Proposition : faire un état des lieux pour relancer la dynamique car c'est un beau projet qui est un peu inachevé. Il y a beaucoup de nouveaux habitants du côté de LIBOIS et une visite de terrain pourrait être organisée.

La ville de Namur a une certaine expérience :-L'Echevine prendra des contacts pour la prochaine CLDR. La question pourrait aussi être posée à Gesves (réseau laine). Cela fera l'objet d'un point à la prochaine CLDR.

Note : la commune dispose de plusieurs éleveurs de moutons. Les agriculteurs seront contactés pour savoir si ils seraient intéressés de faire pâturer leurs animaux dans ces parcelles. Si oui, des conventions pourraient être signées entre la commune et les dits agriculteurs pour ce type d'opération.

Quel serait le calendrier de lancement de la prochaine ODR ?

La commune a interrogé la ministre pour savoir si elle pouvait lancer une nouvelle ODR. Malheureusement, il faudra attendre la fin de la première programmation en 2022. C'est dommage car les démarches de lancement prennent du temps.

A ce stade, il n'y a pas de calendrier formel.

L'échevine, Madame Rosette Kallen a remercié tous les participants de leur présence que ce soit en présentiel ou en vidéo conférence et à souhaiter à toute l'assemblée de bonnes vacances tout en étant prudent par rapport aux normes sanitaires encore en vigueur.

La réunion s'est terminée à 21h30.

Florence LOUBRIS
Agent de développement
f.loubris@frw.be

Aurélien DETHIER
Agent de développement
a.dethier@frw.be

Visitez notre site web : www.frw.be
Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>